

PREFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
de la Coordination
des Actions et des Moyens
de l'Etat

Arrêté n° 12.2016.11.18.001 du 18.11.2016.

Objet : Composition de la commission de suivi de site (C.S.S.) autour des sociétés UMICORE FRANCE, UMICORE BUILDING PRODUCT FRANCE, SNAM et SAM TECHNOLOGIES sur le territoire de la commune de VIVIEZ

LE PREFET DE L'AVEYRON

*Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 125-2-1 et L. 515-26,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 45 ;
- VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif à la création des commissions de suivi de site ;
- VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2010 autorisant la société SOBEGAL à exploiter un dépôt de gaz inflammables liquéfiés sur la commune de Calmont ;
- VU l'arrêté préfectoral du n° 2013171-004 du 20 juin 2013 portant création de la commission de suivi de sites et l'arrêté préfectoral n° 2013260-0003 du 17 septembre 2013 portant modification de la commission de suivi de sites autour des sociétés UMICORE FRANCE, UMICORE Building PRODUCT FRANCE, SNAM et SAM TECHNOLOGIES sur le territoire de la commune de Viviez
- SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le paragraphe I de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2013171-004 du 20 juin 2013 modifié portant création de la commission de suivi de sites autour des sociétés UMICORE FRANCE, UMICORE Building PRODUCT FRANCE, SNAM et SAM TECHNOLOGIES sur le territoire de la commune de Viviez est remplacé ainsi qu'il suit en ce qui concerne le collège des « élus des collectivités territoriales » et le collège « exploitants » :

« *CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON (en lieu et place du Conseil Général de l'Aveyron)* :

- Monsieur Christian TIEULIE, conseiller départemental de l'Aveyron, titulaire
- Monsieur Hélian CABROLIER, conseiller départemental de l'Aveyron, titulaire
- Madame Michèle BUESSINGER, conseiller départemental de l'Aveyron, suppléante
- Mme GRAZIELLA PIERINI, conseiller départemental de l'Aveyron, suppléante »

« *UMICORE BUILDING PRODUCT FRANCE* :

- Monsieur Philippe COLIN, titulaire
- Monsieur Vincent MEIFFREN, suppléant » .

Article 2 : NOTIFICATION ET EXECUTION

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site.

Louis LAUGIER

